

MANDAT DE GESTION

N° G-0020 — registre des mandats de gestion
Signé le 3 septembre 2026

Agence des Quais SAS

14 quai Saint-Antoine
69002 Lyon
04 65 71 20 20 · contact@agencedesquais.example
SIRET 912 345 678 00017

Entre les soussignés :

Le mandant	Julie Thomas, demeurant 65 rue Coste, 69001 Lyon
Le mandataire	Agence des Quais SAS, titulaire de la carte professionnelle n° CPI 6901 2021 000 045 678 délivrée par la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, garantie financière souscrite auprès de Caisse de garantie Rhône Caution, 8 rue de la République, 69001 Lyon à hauteur de 120 000 €, assurée en responsabilité civile professionnelle auprès de Assurances du Confluent (contrat n° RC-2024-118204), représentée par Margaux Leclerc

Il est convenu ce qui suit, dans le cadre de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972.

Article 1 — Objet du mandat

Le mandant confie au mandataire, qui l'accepte, la gestion du bien désigné ci-après : il le représente auprès du locataire et accomplit pour son compte les actes de gestion courante décrits à l'article « Missions du mandataire ».

Article 2 — Désignation du bien

Adresse	58 rue Francis de Pressensé, 69100 Villeurbanne
Nature du bien	Appartement · 3 pièces · 61 m2 · 1er étage
Copropriété	Oui, 60 lots
Performance énergétique	Classe énergie C, classe climat C
Référence de l'agence	B-0055
Loyer mensuel hors charges	980 €
Provision mensuelle sur charges	80 €

Article 3 — Missions du mandataire

- appeler et encaisser les loyers, les charges et le dépôt de garantie, et délivrer les quittances ;
- réviser le loyer chaque année selon l'indice prévu au bail et régulariser les charges ;
- relancer le locataire en cas de retard et, avec l'accord du mandant, engager les démarches de recouvrement ;
- faire exécuter les réparations urgentes et, après accord du mandant, les travaux dont le montant dépasse celui fixé aux clauses particulières ;
- recevoir le congé du locataire, établir l'état des lieux de sortie et restituer le dépôt de garantie ;
- rendre compte de sa gestion et reverser au mandant les sommes qui lui reviennent, chaque mois, par un compte rendu de gérance détaillé.

Article 4 — Rémunération du mandataire

Honoraires de gestion	7 % toutes taxes comprises des sommes encaissées
Assurance des loyers impayés	Non souscrite

Les honoraires sont prélevés sur les sommes encaissées et figurent sur chaque compte rendu de gérance. Les prestations qui ne relèvent pas de la gestion courante (remise en location, suivi de travaux importants, représentation en assemblée) font l'objet d'honoraires distincts, selon le barème de l'agence.

Article 5 — Fonds détenus

Le mandataire reçoit les fonds pour le compte du mandant sur un compte dédié, couvert par sa garantie financière souscrite auprès de Caisse de garantie Rhône Caution.

Article 6 — Durée du mandat

Le mandat prend effet à sa signature. Il est consenti pour une durée de 120 mois, dont une première période irrévocable de 3 mois à compter de sa signature, soit jusqu'au 3 septembre 2036.

À l'issue de la première période, il se poursuit par tacite reconduction, sans pouvoir dépasser la durée totale ci-dessus, terme auquel il prend fin de plein droit. Lorsque le mandant est un consommateur, le mandataire l'informe par écrit, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de sa faculté de ne pas reconduire le mandat (article L. 215-1 du code de la consommation).

Article 7 — Dénonciation

À l'issue de la période irrévocable de 3 mois, chaque partie peut mettre fin au mandat à tout moment, en prévenant l'autre partie 90 jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article 8 — Obligations du mandant

- remettre au mandataire le bail en cours, l'état des lieux, les diagnostics et les coordonnées du locataire ;
- l'informer de tout événement concernant le bien (travaux, sinistre, vente envisagée) ;
- maintenir l'assurance du propriétaire non occupant et régler les charges qui lui incombent.

Article 9 — Clauses particulières

Néant.

Article 10 — Données personnelles et médiation

Les informations recueillies sont nécessaires à l'exécution du mandat et au respect des obligations légales du mandataire ; elles sont conservées pendant la durée requise par ces obligations. Le mandant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition qu'il exerce auprès du mandataire.

En cas de litige, le mandant consommateur peut, après une réclamation écrite restée sans suite, saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le mandataire : Médiation Immo Conso, mediation-immo-conso.example.

Article 11 — Droit de rétractation

Lorsque le mandat est conclu à distance ou hors de l'agence, à la suite d'un démarchage, le mandant consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter, sans avoir à motiver sa décision (articles L. 221-18 et suivants du code de la consommation). Ce délai court à compter du lendemain de la signature ; s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le mandant exerce ce droit en adressant au mandataire, avant l'expiration du délai, le formulaire joint ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, de préférence par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Fait à Lyon, le, en deux exemplaires originaux, dont un est remis au mandant.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Modèle prévu par le code de la consommation (annexe à l'article R. 221-1). Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention de : Agence des Quais SAS — 14 quai Saint-Antoine, 69002 Lyon — 04 65 71 20 20 —
contact@agencedesquais.example

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat pour la prestation de services ci-dessous :

Mandat de gestion n° G-0020

Commandé le (*) / reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

.....

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.